

Lundi 12 mai 2025

Communication du Bourgmestre d'Anderlecht En prévision du match de foot RSCA-Club Brugge du 18 mai 2025

En prévision de la rencontre de football qui opposera le RSCA au Club Brugge ce dimanche 18 mai 2025 et après consultation de tous les acteurs concernés, j'ai signé ce jour une Ordonnance de police administrative interdisant :

- La présence le jour du match de supporters brugeois dans les blocs des visiteurs du Lotto Park et sur l'entièreté du territoire communal ;
- La présence de personnes sans tickets dans le périmètre habituel de sécurité qui jouxte le Lotto Park.

Cette ordonnance vise à préserver l'ordre public général mais aussi à assurer la sécurité des supporters brugeois qui s'exposeraient à des mesures de représailles suite aux incidents violents causés par certains d'entre eux lors de la finale de la coupe de Belgique.

Fabrice Cumps
Bourgmestre